# Moldavie : des franchissements illicites de frontière motivés par la peur de l’incorporation militaire en Ukraine

**Description**

Depuis le début de la guerre d’invasion de l’Ukraine en février 2022, Kyïv a instauré la loi martiale sur son territoire et restreint le départ des hommes âgés de 23 à 60 ans, en âge de porter les armes. Craignant d’être appelés sous les drapeaux, de risquer leur vie et leur intégrité physique, de nombreux Ukrainiens tentent néanmoins de quitter leur pays et, pour cela, font preuve d’une grande inventivité.

Ainsi, le 26 octobre trois d’entre eux ont mis en œuvre leurs plans. Deux hommes, vêtus de tenues de camouflage imitant la végétation, ont tenté de franchir illégalement la frontière entre l’Ukraine et la région moldave de Transnistrie. Ils ont été interceptés dans la région d’Odessa par les gardes-frontières après avoir été détectés grâce à l’utilisation de caméras thermiques (décelant la chaleur corporelle) dans le district Rozdilna. Une procédure pour violation de la réglementation a été ouverte à leur encontre. Ils encourent un emprisonnement de 15 jours ou une amende d’un montant de 69 à 167 euros, ainsi que la confiscation des tenues de camouflage ayant servi à commettre l’infraction.

Le ministère moldave de la Défense a annoncé que le même jour à 13h13, un ressortissant ukrainien avait réussi à franchir la frontière à bord d’un paramoteur après avoir décollé de Tchernivtsi (Ukraine). Il a été rapidement repéré par les gardes-frontières ukrainiens qui ont immédiatement avisé les autorités moldaves. Le pilote a atterri à 2km de la frontière, près du village de Larga (nord de la Moldavie) dans le district de Briceni. Localisé et retrouvé à 13h32 par les agents de la police aux frontières moldaves, il a demandé l’asile. Une enquête est en cours sur les circonstances de la pénétration non autorisée sur le territoire moldave.

**Sources** : *Moldpress, Moldova 1, Digi 24.*

**date créée**
03/11/2026
**Champs de Méta**
**Auteur-article :** Stéphan Altasserre